

Détournement de fonds publics à l'ADMR de Haute Corse.

Les salariés et les bénéficiaires victimes de ces pratiques.

La CGT exige que ce secteur d'activité qui cumule les affaires de vols et de détournements soit mieux contrôlé et organisé.

La CGT vient d'apprendre par la presse que des dirigeants de l'ADMR de Haute Corse ont été placés en garde à vue pour détournement de fonds publics.

Une nouvelle fois ce secteur d'activité relevant pourtant de « l'économie sociale et solidaire » montre qu'il y a urgence à modifier la gouvernance de ces structures. Après le CORSSAD et d'autres escroqueries qui touchent ce secteur une nouvelle affaire de détournement éclate au grand jour. (On peut supposer que d'autres affaires existent et ne seront jamais éclaircies).

La presse fait état d'un détournement de 100 000 euros. C'est d'autant plus choquant pour une entreprise où les salariés dans leur grande majorité vivent avec des contrats à temps partiels autour de 800 euros mensuels.



Le syndicat CGT de l'ADMR de Haute Corse se bat chaque jour pour que la convention collective et le code du travail soit respectés et appliqués; mais les réponses de la Direction de l'ADMR sont toujours les mêmes; «il n'y a pas d'argent»; «on fait ce qu'on peut» «vous demandez trop».

On comprend mieux maintenant où pouvait passer l'argent qui revient aux salariés. C'est d'autant plus dommageable pour les salariés car ces associations font face à des financements publics en baisse. Entre un candidat à la présidentielle qui rémunère sa famille sans travailler et les pratiques courantes frauduleuses qui se multiplient dans les entreprises, un sentiment de révolte et d'écœurement légitimes atteint les salariés.

La CGT apporte son soutien aux salariés de l'ADMR qui subissent les conséquences de telles pratiques et exige, une nouvelle

fois des pouvoirs publics, qu'une réorganisation de ces secteurs d'aide à domicile soit engagée.

Changer le mode de gouvernance pour plus de transparence et de contrôle s'impose plus que jamais.

Non à la fermeture du comptoir Air France de Calvi.



**Le désengagement d'Air France de
Corse s'accélère avec la bienveillance
de l'exécutif de la CTC.**

La CGT condamne la décision d'Air France de fermer le comptoir de Calvi. Cette décision confirme le désengagement de la compagnie en Corse. Après divers plans sociaux c'est plus de 150 postes qui ont déjà été supprimés en Corse.

Les décisions nationales et régionales de favoriser les emplois low cost, la course au moins disant social, aboutissent à ce type de décision.

Pour la CGT il est hors de question de supprimer 7 emplois en Balagne et de fermer ce comptoir essentiel pour le fonctionnement et le développement de l'aéroport.

L'assemblée de Corse qui se félicite d'économiser des dizaines de millions d'euros sur l'enveloppe de continuité territoriale porte également une lourde responsabilité dans la décision d'Air France de se désengager de la Corse.

Ce n'est pas en privilégiant Air Corsica au dépend des salariés d'Air France que la Corse réduira la précarité et le chômage en Corse.

La CGT appelle la population de Balagne et les salariés d'Air France à la mobilisation afin de mettre en échec cette funeste décision.

ASSEMBLEE ANNUELLE DES RETRAITES CGT 2B

7 MARS 2017

**Dans les locaux
CCAS**

**Route de la marana à
Borgo**

Matin Assemblée

**Repas corse 15 €
Inscription obligatoire
auprès de Jacques
06 81 06 00 21**

**Après-midi
projection
du film « la sociale »
(sous réserve)**



**On en profitera pour
régler les cotisations 2017**

Les salariés des TPE confirment la CGT comme première organisation, à dix points devant la deuxième !



Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme première organisation syndicale au plan national.

Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral.

Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.

Alors que 4,6 millions de salariés étaient concernés par l'élection, aucune communication digne de ce nom dans les médias n'aura été organisée afin d'informer, sensibiliser et favoriser leur expression.

La CGT dénonce le gouvernement et ses services qui auront jalonné d'embûches

l'élection des salariés des TPE comme par exemple le report des élections pendant les fêtes de fin d'année.

Le choix de permettre la participation de listes syndicales pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les commissions paritaires qui vont se mettre en place démontre que loin de l'affichage, la prise en compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins, leurs revendications n'intéressent que peu le gouvernement !

Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12% devant la CFDT à 15,44%.

Ces résultats confèrent de grandes responsabilités à la CGT, qui, forte de ce résultat, réaffirme son engagement auprès des salariés des TPE pour, avec eux, exiger des avancées réelles en matière sociale.

La CGT mesure les efforts de déploiement à réaliser pour mieux représenter les salariés des TPE, leur donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.

Montreuil, le 3 février 2017

EN CORSE

Election dans les TPE :

52,13% des suffrages pour le STC,

22,41% pour la CGT

du pain sur la planche !

Région	Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
Corse	29 027	2 728	9,40 %	33	2 695
Dont Cadre	3 788	394			388
Dont Non Cadre	25 239	2 334			2 307

Décompte des suffrages exprimés par candidature et par collège						
Résultats	Cadre + Non Cadre		Cadre		Non Cadre	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
CAT	9	0,33 %	1	0,26 %	8	0,35 %
CFDT	155	5,75 %	39	10,05 %	116	5,03 %
CFC CGC	33	1,22 %	33	8,51 %	0	0,00 %
CFTC	28	1,04 %	5	1,29 %	23	1,00 %
CNES	4	0,15 %	0	0,00 %	4	0,17 %
CNT	9	0,33 %	1	0,26 %	8	0,35 %
CNT-SO	7	0,26 %	1	0,26 %	6	0,26 %
CSAFAM	8	0,30 %	0	0,00 %	8	0,35 %
FNISPAD	5	0,19 %	0	0,00 %	5	0,22 %
FO	248	9,20 %	16	4,12 %	232	10,06 %
FSU	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
LA CGT	604	22,41 %	39	10,05 %	565	24,49 %
SAMUP	2	0,07 %	0	0,00 %	2	0,09 %
SNIGIC	1	0,04 %	0	0,00 %	1	0,04 %
SNTPCT	1	0,04 %	1	0,26 %	0	0,00 %
SPAMAF	17	0,63 %	0	0,00 %	17	0,74 %
SPELC	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
STC	1405	52,13 %	230	59,28 %	1175	50,93 %
Syndicats Anti-Précarité	9	0,33 %	0	0,00 %	9	0,39 %
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES	25	0,93 %	1	0,26 %	24	1,04 %
UNSA	125	4,64 %	21	5,41 %	104	4,51 %
Total	2695	100,00 %	388	100,00 %	2307	100,00 %

BILLET D'HUMEUR

Variations sur Pénélope.

C'est celle qui détricotait la nuit son ouvrage du jour.
Pour notre attachée parlementaire cela explique que l'on ne trouve aucune trace de son énorme travail.

Elle qui ne parle pas serait-elle bénéficiaire d'un emploi protégé, si oui plus d'un handicapé aimerait sa rémunération.

C'est parce qu'elle fait des confitures que l'on a pris son époux la main dans le pot.

Ces gens-là osent tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît comme aurait dit M. Audiard.

Celle qui ne s'occupe pas de politique n'a-t-elle pas envie de tuer son mari dans ses rêves ?

Par contre ne dit-on pas, si tu ne t'occupe pas de politique, elle, elle s'occupe de toi .

En réalité la victime d'une affaire qui la dépasse largement n'est-ce pas Pénélope et le dommage collatéral son politicien de mari ?

Chacun sait que les conseillers ne sont pas les payeurs, mais là ce sont ceux, qui se servent dans la caisse alimentée par nos impôts .

A signaler quand même que nous connaissons tous des gens honnêtes et dévoués.